

REGLEMENT DU FUTSAL

LOIS DU JEU – F.I.F.A.

LOI 1 – Terrain de jeu

Dimension

Le terrain de jeu doit être rectangulaire. La longueur des lignes de touche doit dans tous les cas être supérieure à la longueur des lignes de but.

- longueur : minimum 25 m
 maximum 42 m
- largeur : minimum 16 m
 maximum 25 m

Marquage du terrain

Rond central : 3 m de rayon

Surface de réparation

6 m (cf. handball)

Points de réparation

Un point de réparation est tracé sur la ligne de réparation à 6m du milieu des montants du but à égale distance de ceux-ci.

Un second point de réparation est tracé sur le terrain de jeu à 10m du milieu des montants du but et à égale distance de ceux-ci (pour la loi 14).

Arc de cercle de coin

De chaque coin est tracé un quart de cercle d'un rayon de 25 cm à l'intérieur du terrain de jeu

Zones de remplacements

La zone de remplacement est la partie de la ligne de touche du côté des bancs des équipes où les joueurs entrent et sortent à chaque remplacement.

Elle se situe à 5m de part et d'autre de la ligne médiane. L'espace situé juste devant la table du chronométrateur doit rester libre.

Buts

Largeur : 3 m

Hauteur : 2 m (cf. handball)

Sécurité

Les buts peuvent être amovibles mais doivent être fixés au sol de manière sûre durant le match

Surface de jeu

La surface de jeu doit être lisse, dépourvue d'aspérités et non abrasive. L'utilisation d'un revêtement en bois ou en matière synthétique est recommandée, tandis que le béton ou l'asphalte sont déconseillés.

LOI 2 - Ballon

Caractéristiques et dimensions

Le ballon :

- il est sphérique
- il est en cuir ou dans une autre matière adéquate
- il a une circonférence de 64 cm au plus et de 62 cm au moins
- il a un poids de 440 g au plus et de 400 g au moins au début du match
- il a une pression se situant entre 0.4 et 0.6 atmosphère (400-600 get/cm2)

LOI 3 – Nombre de joueurs

Joueurs

Tout match est disputé par 2 équipes composées chacune de 5 joueurs au maximum, dont l'un sera le gardien de but.

Pour débiter un match, chaque équipe devra présenter 5 joueurs sur le terrain dont un gardien de but et ne peut se poursuivre sans un minimum de 3 joueurs, gardien de but inclus.

Procédure de remplacement

La procédure de remplacement est la même pour tous les joueurs y compris le gardien de but. Pour cela, il n'est pas nécessaire d'interrompre le jeu. Le gardien de but peut être remplacé par n'importe quel autre joueur.

Le nombre maximum de remplaçants autorisé est de sept.

Un nombre illimité de remplacements est permis durant un match. Un joueur qui a été remplacé peut revenir sur le terrain du jeu pour remplacer un autre joueur.

Un remplacement peut-être effectué quand le ballon est en jeu ou hors du jeu et pour lequel il convient d'observer les dispositions suivantes :

- le joueur quittant le terrain doit passer la ligne de touche en traversant la zone de remplacements de son équipe
- Le joueur pénétrant sur le terrain doit également traverser sa zone de remplacements. Il ne peut le faire que quand le joueur sortant a entièrement franchi la ligne de touche
- tout remplaçant est soumis à l'autorité et aux décisions de l'arbitre qu'il soit appelé à jouer ou non
- la procédure de remplacement s'achève au moment où le remplaçant pénètre sur le terrain de jeu. Le remplaçant devient alors joueur, et le joueur qu'il a remplacé cesse d'être joueur.
- le gardien de but peut remplacer n'importe quel joueur de champ.

Infractions et sanctions

Si durant un remplacement, un remplaçant pénètre sur le terrain de jeu avant que le joueur remplacé ne l'ait entièrement quitté :

- le jeu est arrêté
- le joueur remplacé est sommé de quitter le terrain de jeu
- le joueur remplaçant est averti et reçoit un carton jaune
- le jeu reprend par un coup franc indirect exécuté par un joueur de l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption du jeu. Toutefois, si le ballon se trouvait dans la surface de réparation, le coup franc indirect est exécuté depuis la ligne de réparation, et ce au point le plus proche de l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption de jeu.

Si durant un remplacement, un remplaçant pénètre sur le terrain de jeu ou si un joueur remplacé le quitte sans passer par sa zone de remplacements :

- le jeu est arrêté
- le joueur contrevenant est averti et reçoit un carton jaune
- le jeu reprend par un coup franc indirect exécuté par un joueur de l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption du jeu. Toutefois, si le ballon se trouvait dans la surface de réparation, le coup franc indirect est exécuté depuis la ligne de réparation, et ce au point le plus proche de l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption du jeu.

LOI 4 – Equipement de joueurs

Sécurité

L'équipement ou la tenue des joueurs ne doit en aucun cas présenter un danger quelconque pour lui-même ou les autres.

Ceci s'applique aussi aux bijoux en tous genres.

Equipement de Base

L'équipement de base de tout joueur comprend :

- maillots numérotés de 1 à 15 (les numéros des maillots doivent correspondre à ceux inscrits sur la feuille de match)
- culottes courtes (si le joueur porte des cuissards, ils doivent être de la même couleur dominante des culottes).
- des bas
- le port des protège-tibias est obligatoire
- les seules chaussures autorisées sont les espadrilles de toile ou des chaussures de sport ou de gymnastique en cuir mou, avec semelles de caoutchouc ou en matière similaire.

Gardien de but

Le gardien de but est autorisé à porter des pantalons de survêtement.

Il doit porter une tenue aux couleurs le distinguant des autres joueurs et des arbitres.

Si un joueur de champ remplace le gardien de but, il doit porter un maillot de gardien de but portant son numéro correspondant.

LOI 5 – Arbitre

L'autorité de l'arbitre

- Chaque match se dispute sous le contrôle d'un arbitre disposant de l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des Lois du jeu dans le cadre du match qu'il est appelé à diriger, et ce dès l'instant où il pénètre dans l'enceinte du terrain de jeu et jusqu'à ce qu'il la quitte.
- Il est désigné par la commission compétente.
- En cas d'absence de l'arbitre, il sera fait appel à un arbitre neutre présent ou à défaut à un membre licencié des deux équipes en présence après tirage au sort.
- Il prendra note et remettra aux autorités compétentes un rapport consignait les informations relatives à toute mesure disciplinaire qu'il a prise à l'encontre de joueurs et/ou d'officiels, d'équipes, ainsi que tout autre incident survenu avant, pendant ou après le match.
- Les décisions de l'arbitre sur le fait en relation avec le jeu sont sans appel.

LOI 6 – Deuxième Arbitre

. Le comité d'organisation pourra éventuellement faire désigner un deuxième arbitre dont le rôle consistera à se déplacer du côté opposé à celui de l'arbitre principal. Il est également autorisé à utiliser un sifflet.

. Le deuxième arbitre aide aussi l'arbitre à veiller à l'application des lois du Jeu dans le match.

Le deuxième arbitre a aussi les devoirs suivants :

Il a le pouvoir discrétionnaire d'arrêter le jeu pour toute infraction aux lois du Jeu.

Il s'assure que les remplacements sont effectués correctement.

LOI 7 – Chronométrateur et troisième arbitre

Obligatoire pour les rencontres internationales.

LOI 8 – Durée du match

Périodes de jeu

Le match se compose de deux périodes de 20 minutes chacune.

La durée de chaque période peut être prolongée pour permettre l'exécution d'un coup de pied de réparation.

Temps mort

Les équipes ont la possibilité de demander une minute de temps mort à chacune des périodes.

Les principes suivants s'appliquent :

- les entraîneurs des équipes sont autorisés à demander un temps mort d'une minute au chronométrateur
- le temps mort peut être demandé à tout moment, qui ne sera accordé que si l'équipe sollicitée est en possession du ballon
- le chronométrateur indique qu'un temps mort est autorisé une fois que le ballon est hors du jeu par un coup de sifflet ou un signal acoustique différent de celui de l'arbitre.
- lorsqu'un temps mort est accordé, les joueurs doivent se rassembler sur le terrain de jeu. Ils ne pourront recevoir des instructions d'un officiel de l'équipe qu'au niveau de la ligne de touche, à hauteur du banc des remplaçants. Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter le terrain de jeu. De même, l'officiel donnant des instructions ne pourra pénétrer sur le terrain du jeu.
- si une équipe ne réclame pas le temps mort auquel elle a droit pendant la première mi-temps, elle ne peut plus le compenser au cours de la seconde.

Mi-temps

La pause de la mi-temps ne doit pas excéder 15 minutes.

LOI 9 – Coup d'envoi et reprise de jeu

Idem Football à 11 – Adversaire à 3 mètres

LOI 10 – Ballon en jeu et Hors du jeu

. idem Football à 11

. si le ballon touche accidentellement le plafond, le jeu reprend par une rentrée de touche accordée à l'équipe adverse du joueur ayant touché le ballon en dernier

. la rentrée de touche se fait depuis le point le plus proche de la ligne de touche ou de la ligne de but, au-dessous duquel le ballon a touché le plafond.

LOI 11 – But marqué

Idem Football à 1

LOI 12 – Fautes et comportement anti sportif

Les fautes et comportement antisportif doivent être sanctionnées comme suit :

Coup franc direct

- donne ou essaie de donner un coup de pied à un adversaire ;
- fait ou essaie de faire un croche-pied à un adversaire ;
- sauter sur un adversaire ;
- charge un adversaire, même avec l'épaule
- frappe ou essaie de frapper un adversaire ;
- bouscule un adversaire ;
- tient un adversaire ;
- crache sur un adversaire ;
- s'élançe pour tenter de jouer le ballon alors que celui-ci est déjà joué ou tente d'être joué par un adversaire (tacle glissé), excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation à condition qu'il ne commette pas de faute par inadvertance, par imprudence ou par excès de combativité.
- touche le ballon de la main (ceci ne s'applique pas au gardien de but dans sa propre surface de réparation).

Tout coup franc direct doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise.

Les fautes susmentionnées sont des fautes susceptibles d'être cumulées.

Coup de pied de réparation

Un pénalty est accordé quand l'une de ces fautes est commise par un joueur dans sa propre surface de réparation, nonobstant l'endroit où se trouve le ballon à ce moment là, pourvu qu'il soit en jeu.

Coup franc indirect

Un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse du gardien de but qui, de l'avis de l'arbitre, commet l'une des fautes suivantes :

- avoir lâché le ballon, il le reçoit en retour d'un coéquipier avant qu'il n'ait franchi la ligne médiane ou n'ait été joué ou touché par un adversaire
- il touche ou contrôle le ballon des mains sur une passe bottée délibérément par un coéquipier
- il touche ou contrôle le ballon des mains directement sur une rentrée de touche effectuée par un coéquipier
- il touche ou contrôle le ballon des mains ou des pieds, à un point quelconque du terrain de jeu, pendant plus de quatre secondes, sauf si cela se passe dans la moitié de terrain adverse.

Un coup franc indirect est également accordé à l'équipe adverse du joueur qui, de l'avis des arbitres :

- joue d'une manière dangereuse
- fait obstacle à l'évolution d'un adversaire lorsque le ballon n'est pas joué
- empêche délibérément le gardien de but de lâcher le ballon des mains ;
- commet d'autres fautes non mentionnées dans la Loi 12, pour lesquelles le match est arrêté afin d'avertir ou d'expulser un joueur.

Le coup franc indirect doit être exécuté à l'endroit où l'infraction a été commise, sauf si elle s'est produite dans la surface de réparation.

Dans ce cas, le coup franc indirect sera exécuté depuis la ligne de réparation, au point le plus proche de l'endroit où a été commise l'infraction.

Sanctions disciplinaires

Fautes passibles d'avertissement

Un joueur se voit infliger un avertissement (carton jaune) quand il commet l'une des fautes suivantes :

- il se rend coupable d'un comportement antisportif ;
- il manifeste sa désapprobation par la parole ou par gestes ;
- il enfreint avec persistance les Lois du jeu;
- il retarde la reprise du jeu ;
- il ne respecte pas la distance requise lors de l'exécution d'un coup de coin, d'une rentrée de touche de pied, d'un coup franc ou d'un dégagement du ballon
- il pénètre ou revient sur le terrain sans l'autorisation préalable de l'arbitre
- il quitte délibérément le terrain de jeu sans l'autorisation préalable de l'arbitre.

Pour n'importe laquelle de ces fautes, un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse, à exécuter à l'endroit où a été commise l'infraction en plus de l'avertissement correspondant et sous réserve qu'aucune infraction sérieuse n'ait été commise.

Par contre, si la faute s'est produite dans la surface de réparation, au point le plus proche de l'endroit où a été commise l'infraction.

Fautes passibles d'expulsion

Un joueur est exclu du terrain de jeu (carton rouge) lorsqu'il commet l'une des fautes suivantes :

- il se rend coupable d'une faute grossière
- il se rend coupable d'un acte de brutalité
- il crache sur un adversaire ou sur toute autre personne
- il empêche l'équipe adverse de marquer un but ou annihile une occasion de but manifeste en touchant délibérément le ballon de la main (cela ne s'applique pas au gardien de but dans sa propre surface de réparation) ;
- il anéantit une occasion de but manifeste d'un adversaire se dirigeant vers son but, en commettant une faute passible d'un coup franc ou d'un coup de pied de réparation
- il tient des propos blessants, injurieux et/ou grossiers ;
- il reçoit un second avertissement au cours du même match.

Si le jeu est arrêté parce qu'un joueur est exclu du terrain de jeu pour avoir commis l'une des fautes 3 ou 4, sans qu'aucune autre infraction aux lois du jeu n'ait toutefois été commise, le match reprend par un coup franc indirect accordé à l'équipe adverse à l'endroit où a été commise l'infraction, sauf si elle s'est produite dans la surface de réparation. Dans ce cas, le coup franc indirect sera exécuté depuis la ligne de réparation, au point le plus proche de l'endroit où a été commise l'infraction.

Décisions :

Une fois exclu, le joueur concerné ne pourra plus participer au match en cours ni prendre place sur le banc des remplaçants. Un joueur pourra pénétrer sur le terrain de jeu 2 minutes effectives après l'exclusion de son coéquipier, sauf si un but a été marqué avant la fin des 2 minutes, et seulement avec l'accord du chronométrateur. Dans ce cas, la réglementation suivante s'applique :

- si les joueurs jouent à 5 contre 4 et que l'équipe ayant la supériorité numérique marque un but, l'équipe de 4 joueurs pourra être complétée par un cinquième joueur

- si les deux équipes jouent avec 4 joueurs et qu'un but est marqué, les deux équipes garderont le même nombre de joueurs.
- si les équipes jouent à 5 contre 3 ou 4 contre 3 et que l'équipe ayant la supériorité numérique marque un but, l'équipe ayant 3 joueurs ne pourra inclure qu'un seul joueur supplémentaire
- si les deux équipes jouent avec 3 joueurs et qu'un but est marqué, les deux équipes garderont le même nombre de joueur.
- Si c'est l'équipe en infériorité numérique qui marque un but, elle poursuivra le match sans modifier le nombre de ses joueurs

Le licencié suspendu ne peut être aligné tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au sens de l'article 226 des R.G. de la F.F.F.

LOI 13 – Coups francs

Genre de coups francs

Les coups francs sont soit directs, soit indirects.

Pour le coup franc direct comme pour le coup franc indirect, le ballon doit être immobile au moment de la frappe, et l'exécutant ne doit pas toucher le ballon une seconde fois avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur.

Coup franc direct

Si le ballon pénètre directement dans le but de l'équipe adverse, le but est accordé.

Coup franc indirect

Un but ne peut être marqué que si le ballon entre dans le but après avoir touché un autre joueur.

Lieu d'exécution du coup franc

Tous les joueurs de l'équipe adverse doivent se trouver au moins à 5 m du ballon jusqu'à ce qu'il soit en jeu.

Le ballon est en jeu dès qu'il est touché ou joué.

Infractions et sanctions

Quant un joueur de l'équipe adverse ne se trouve pas à la distance requise lors de l'exécution du coup franc,

. le coup franc doit être recommencé.

Quand le ballon est en jeu et que l'exécutant touche le ballon une seconde fois avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur,

. un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse, qui doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise. Toutefois, si le ballon se trouvait dans la surface de réparation, le coup franc est exécuté depuis la ligne de réparation, et ce au point le plus proche de l'endroit où a été commise l'infraction.

Si l'équipe exécutant le coup franc met plus de 4 secondes à le faire,

. un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse.

LOI 14 – Cumul de fautes

Cumul de fautes

. Tous les coups francs directs mentionnés à la loi 12 sont des fautes cumulables

. les cinq premières fautes cumulées par chaque équipe durant chaque mi-temps sont enregistrées dans le rapport de match

Lieu d'exécution du coup franc

Les coups francs sont accordés pour les cinq premières fautes cumulées par chaque équipe durant chaque mi-temps.

- . peuvent être parés par un mur de joueurs

- . tous les joueurs de l'équipe adverse doivent se trouver au moins à 5 m du ballon jusqu'à ce qu'il soit en jeu

- . un but peut être marqué directement sur un coup franc

A compter de la sixième faute cumulées par une équipe au cours d'une mi-temps,

- . les coups francs accordés pour ces fautes ne peuvent être parés par un mur de joueurs.

- . le joueur exécutant le coup franc doit être clairement identifié.

- . le gardien de but doit rester dans sa surface de réparation à une distance d'au moins 5 m du ballon

- . tous les autres joueurs doivent rester sur le terrain de jeu, en dehors de la surface de réparation, et derrière une ligne imaginaire parallèle à la ligne de but et située à une distance d'au moins 5 m du ballon.

Exécution pour la sixième faute cumulée et au-delà

- . le joueur exécutant le coup franc doit botter le ballon avec l'intention de marquer un but et ne peut passer le ballon à un autre joueur.

- . une fois que le coup franc a été exécuté, aucun joueur ne doit toucher le ballon une seconde fois avant que celui-ci n'ait été touché par le gardien de but ou qu'il a rebondi sur le terrain de jeu après avoir touché le montant de but ou la barre transversale, ou qu'il a quitté le terrain de jeu.

- . aucun coup franc ne sera exécuté à moins de 6 m de la ligne de but (voir Loi 13). Si une infraction donnant lieu normalement à un coup franc indirect est commise dans la surface de réparation, ce coup franc doit être exécuté depuis la ligne de réparation, et ce au point le plus proche de l'endroit où a été commise l'infraction.

- . si, après qu'une équipe a déjà commis cinq fautes, un joueur se rend coupable d'une nouvelle infraction dans la moitié de terrain adverse ou dans sa propre moitié de terrain devant une ligne imaginaire parallèle à la ligne médiane mais passant par le second point de réparation à 10 m de la ligne de but, le coup franc doit être exécuté depuis ce point sur le terrain de jeu. Le second point de réparation est indiqué dans la loi 1 et le coup franc doit être exécuté en conformité avec les dispositions énoncées sous « lieu d'exécution du coup franc ».

- . après que la cinquième faute a été commise par l'une des équipes, si un joueur se rend coupable d'une nouvelle faute dans sa propre moitié de terrain entre la ligne des 10 m et la ligne de but, le coup franc sera exécuté depuis le second point de réparation ou à l'endroit où a été commise l'infraction, selon le choix de l'équipe.

- . toutes les fautes cumulées lors de la seconde mi-temps sont prises en considération lors d'éventuelles prolongations.

Infractions et sanctions

Un joueur de l'équipe défendante enfreint cette loi du jeu :

- . le coup franc doit être recommencé uniquement si aucun but n'est marqué.

- . le coup franc ne doit pas être recommencé si le but est marqué.

Un coéquipier du joueur exécutant le coup franc enfreint cette loi du jeu :

- . le coup franc doit être recommencé si le but est marqué.

- . le coup franc ne doit pas être recommencé si aucun but n'est marqué.

L'exécutant transgresse cette loi du jeu une fois que le ballon est en jeu :

- . un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse, qui doit être exécuté à l'endroit où l'infraction a été commise, sauf si elle s'est produite dans la surface de réparation. Dans ce cas, le coup franc

indirect, sera exécuté depuis la ligne de réparation, au point le plus proche de l'endroit où a été commise l'infraction.

LOI 15 – Coup de pied de réparation

Idem Football à 11

- . le ballon est placé sur le point de réparation (6 mètres)
- . tous les joueurs autres que l'exécutant doivent se trouver à l'extérieur de la zone de réparation et à 5 m minimum du point de réparation
- . le gardien de but devra rester sur sa ligne de but.

LOI 16 – Rentrée de touche au pied

La rentrée de touche s'effectue exclusivement au pied (sauf pour les débutants).

Un but ne peut être marqué directement sur rentrée de touche.

La rentrée de touche est accordée :

- . quand le ballon a entièrement franchi la ligne de touche, que se soit à terre ou en l'air, ou a touché le plafond.
- . a l'endroit où le ballon a franchi la ligne de touche
- . a l'équipe adverse du joueur qui a touché en dernier le ballon.

Positions respectives du ballon et des joueurs

Le ballon :

- . doit être placé sur la ligne de touche
- . il est nouveau botté en jeu dans une direction quelconque.

Le joueur exécutant la rentrée en touche :

- . doit avoir, au moins partiellement, les deux pieds soit sur la ligne de touche soit sur la bande de terrain extérieur à cette ligne au moment de botter le ballon.

Les joueurs de l'équipe défendante :

- . doivent se tenir au moins à 5 m du point où la rentrée de touche est effectuée.

Exécution

- . L'exécutant doit procéder au tir dans les 4 secondes à compter de l'instant où il prend possession du ballon.
- . l'exécutant ne doit pas jouer à nouveau le ballon avant que celui-ci n'ait été touché ou joué par un autre joueur.
- . le ballon est en jeu dès l'instant où il a pénétré sur le terrain de jeu.

Infraction et sanctions

Un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse si :

- . le joueur exécutant la rentrée de touche, touche le ballon une seconde fois avant que celui-ci n'ait été touché ou joué par une autre joueur. Le coup franc indirect est exécuté à l'endroit où l'infraction a été commise, à moins qu'elle n'ait été commise dans la surface de réparation, auquel cas le coup franc indirect doit être exécuté depuis la ligne de réparation, au point le plus proche de l'endroit où l'infraction a été commise.

La rentrée de touche est recommencée par un joueur de l'équipe adverse si :

- . le ballon n'est pas remis en jeu correctement.
- . la rentrée de touche est effectuée à un endroit autre que le point où le ballon a franchi la ligne de touche

- . la rentrée de touche n'est pas effectuée dans les 4 secondes à compter de l'instant où l'exécutant prend possession du ballon.
- . pour toute autre infraction à cette loi du jeu.

LOI 17 – Dégagement du ballon

Le dégagement du ballon est la manière de reprendre le jeu après une sortie de but.

Un but ne peut pas être marqué directement sur dégagement du ballon.

Exécution

- . le ballon est dégagé de la main d'un point quelconque de la surface de réparation par le gardien de but de l'équipe défendante.
- . les joueurs de l'équipe adverse doivent se tenir en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.
- . le gardien de but ne doit pas jouer le ballon une seconde fois avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur.
- . le ballon est en jeu dès qu'il est sorti directement de la surface de réparation.

Infractions et sanctions

Si le ballon n'est pas sorti directement de la surface de réparation :

- . Répétition du dégagement du ballon

Si le ballon est en jeu et que l'exécutant touche le ballon une seconde fois avant que celui-ci n'ait été touché ou joué par un autre joueur :

- . un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse, qui doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise, à moins qu'elle n'ait été commise dans la surface de réparation, auquel cas le coup franc indirect doit être exécuté depuis la ligne de réparation, au point le plus proche de l'endroit où l'infraction a été commise.

Si le ballon est en jeu et que le gardien de but le reçoit en retour d'un coéquipier :

- . un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse, qui doit être exécuté depuis la ligne de réparation au point le plus proche de l'endroit où la faute a été commise.

Si le dégagement du ballon n'est pas exécuté dans les 4 secondes à compter de l'instant où le gardien prend possession du ballon :

- . un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse, qui doit être exécuté depuis la ligne de réparation au point le plus proche de l'endroit où la faute a été commise.

LOI 18 – Coup de pied de coin (Corner)

Idem Football à 11, mais :

- . les joueurs de l'équipe adverse doivent se tenir au moins à 5 m du ballon jusqu'à ce qu'il soit en jeu.
- . le ballon est en jeu dès qu'il est botté et a bougé.
- . l'exécutant ne doit pas jouer le ballon une seconde fois avant que celui-ci n'ait été touché ou joué par un autre joueur.

Infraction : Sanctions

Un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse si :

- . l'exécutant touche le ballon une seconde fois avant que celui-ci n'ait été touché ou joué par un autre joueur. Le coup franc indirect doit être exécuté à l'endroit où la faute a été commise.
- . si le corner n'est pas exécuté dans les 4 secondes à compter de l'instant où l'exécutant prend possession du ballon.

Le coup franc indirect doit être exécuté depuis l'arc de cercle du coin.

Pour toute autre infraction à cette loi :

- . le coup franc sera retiré

Nota : les hors jeu n'existent pas en Futsal

TIRS AU BUT :

- . cette épreuve est disputée selon le principe de « l'arrêt immédiat » s'il y a lieu d'y recourir ; c'est-à-dire qu'une équipe l'emporte dès qu'elle a pris l'avantage à égalité de tir.
- . toutes équipe terminant le match avec un plus grand nombre de joueurs éligibles que l'équipe adverse est tenue d'égaliser ce nombre à la baisse et de communiquer à l'arbitre le nom et numéro de chaque joueur exclu de la procédure. C'est au capitaine que revient cette tâche.
- . tout joueur éligible peut remplacer son gardien de but
- . tout joueur ayant été exclu ne peut pas prendre part aux tirs au but.
- . tous les joueurs, excepté celui qui exécute le tir et les deux gardiens de but, doivent rester dans la moitié de terrain opposée à celle où les tirs sont exécutés. Le deuxième arbitre contrôle cette partie de terrain et les joueurs qui s'y trouvent.
- . le gardien de but dont le coéquipier exécute le tir doit rester sur le terrain de jeu, sans entraver la progression du jeu.